

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Environnement et Urbanisme
Section Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Pôle ICPE
courriel : pref-icpe-contact-public@cote-dor.gouv.fr

DIJON, le 30 JUIL. 2020

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT
Unité Départementale de Côte d'Or
Elissa HOT TUDURI
Tel : 03.45.83.21.98
courriel : elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par courriel en date du 21 juillet 2020, vous sollicitez une dérogation à l'arrêté préfectoral cadre sécheresse n°374 du 29 juin 2015 et à l'arrêté préfectoral n°731 du 16 juillet 2020 portant constat de franchissement de seuil, relative aux prélèvements que vous effectuez dans le Canal de Bourgogne.

Il apparaît que :

- vos besoins sont au maximum de 2 000 m³/an, le circuit de vos eaux étant fermé, l'eau sert à palier l'évaporation et les pertes en ligne ;
- vous menez des actions de réduction de consommation d'eau au prix d'investissements matériels et humains significatifs depuis de nombreuses années qui ont abouti à une vraie réduction de vos consommations ;
- l'usine étant arrêtée 3 semaines en août, vos prélèvements seront réduits de moitié sur cette période ;
- l'eau est indispensable au fonctionnement de vos installations et fait partie intégrante de votre procédé de fabrication.

Compte tenu de ce qui précède, je suis favorable à votre demande de dérogation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉFET,
Pour la Préfet et par délégation
Le Sous préfet, Directeur de Cabinet,

VALLOUREC BEARING TUBES
A l'attention de Mme Géraldine GERVAIS
et M. Alain VERMERSCH
Route de Courtangis

21501 MONTBARD



Frédéric SAMPSON.